

DÉCISION DU MAIRE

N° : 24 D 220

SERVICE CULTURE

DOMAINE : 8.9 Culture

Objet : Contrat d'exposition - exposition de peintures et sculptures du 06 au 25 novembre 2024 au Musée Albert Reynaud.

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2024_092 du 11 juillet 2024 portant modification de la délégation du conseil municipal au maire ;

Vu le projet de contrat d'exposition ci-annexé établi entre Mme Nathalie SANCHEZ, Artiste Peintre et la commune de Marignane ;

Considérant que Mme Nathalie SANCHEZ, Artiste Peintre met à disposition ses tableaux à titre gracieux et que la commune de Marignane souhaite apporter à cette exposition son soutien logistique ;

DÉCIDE :

- **D'autoriser** la signature du contrat d'exposition avec Mme Nathalie SANCHEZ Artiste Peintre portant sur une exposition de peintures et sculptures du 06 au 25 novembre 2024 au Musée Albert Reynaud.

Fait à Marignane, le 19 SEP. 2024

Le Maire,
Éric LE DISSÈS

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisie dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

